NOUVELLE SÉRIE
No. 67-69

Circulaire au Clergé

Evêché de Rimouski, 24 Nov. 1882.

1o *Sourds-muets*;—2o *Contributions annuelles*;—3o *Prône*;—4o *Fabrique*.

Monsieur le curé,

I. Veuillez m'envoyer au plustôt la liste des sourds-muets et sourdes-muettes de votre paroisse ou de vos missions : *leurs noms, leur âge, leurs moyens,* leur degré d'*instruction* et *où* ils l'ont reçue. J'ai besoin de ces renseignements sans délai.

II. Transmettez-moi en même temps, si vous pouvez :—1o les frais annuels de correspondance ;—2o la collecte pour la Préfecture Apostolique du Golfe ;—3o la quête pour fondation de bourses au Séminaire ;—4o les contributions à l'Association de St François de Sales ;—5o les contributions pour la Propagation de la Foi ;—6o. votre balance de dixième, si elle n'est pas payée.

III. Voyez donc dans l'*Appendice au Rituel* ce qui regarde la *classification des annonces*, et observez cet ordre autant que possible, page 12. — Aussi *quand* est-ce que vous devez lire le *grand Prône* page 13,—le *Petit Prône*, page 22, — et l'*Abrégé des principales vérités*, page 26.—En parcourant le livre de prô-

ne dans les différentes paroisses, il m'a semblé que l'on n'y tenait pas suffisamment. Je crains encore que l'on ne soit pas assez fidèle partout à faire les annonces du *dimanche après la première communion*, page 35, et pour la *Confirmation*, page 40. N'oubliez pas non plus les *notes* au bas des pages 24 et 42.

IV. Rappelez-vous que " *la fabrique* se compose du Curé ou Desservant et des Marguilliers anciens et nouveaux, " (*Manuel des paroisses*, 1878, art. 169), et que "les assemblées de fabrique se composeut du Curé ou Desservant et des Marguilliers anciens et nouveaux," (art. 198). Le *bureau*, "composé du Curé et des trois marguilliers du banc," ne peut prendre connaissance que des dépenses *ordinaires* ou *courantes*. (*Appendice au Rituel*, 1874, page 205.)

† JEAN, Ev. de St G. de Rimouski